



Du 31 mai au 4 juin 2010 :

Pour les produits phytosanitaires

Rappel sur l'organisation de l'opération

Les agriculteurs sont conviés à ramener gratuitement leurs bidons et emballages vides de produits phytosanitaires auprès de leurs fournisseurs du 31 mai au 4 juin 2010 (cf. carte).

Les coopératives et négoce ouvrent leurs portes et stockent les emballages dans des sacs corzani en attendant que le transporteur vienne les récupérer. Les sacs sont ensuite transportés dans une installation spécialisée dans l'élimination de ce type de déchets. Le financement est en grande partie assuré par les firmes produisant les produits phytosanitaires et par des fonds public.

Opération ouverte aux utilisateurs professionnels des traitements phytosanitaires

Les agriculteurs ne sont pas les seuls professionnels à utiliser des produits phytosanitaires, c'est pourquoi l'opération est ouverte aux pépiniéristes, services techniques des

communes du département...




En revanche les particuliers doivent se rendre dans les déchetteries pour éliminer ces déchets.

Les attestations

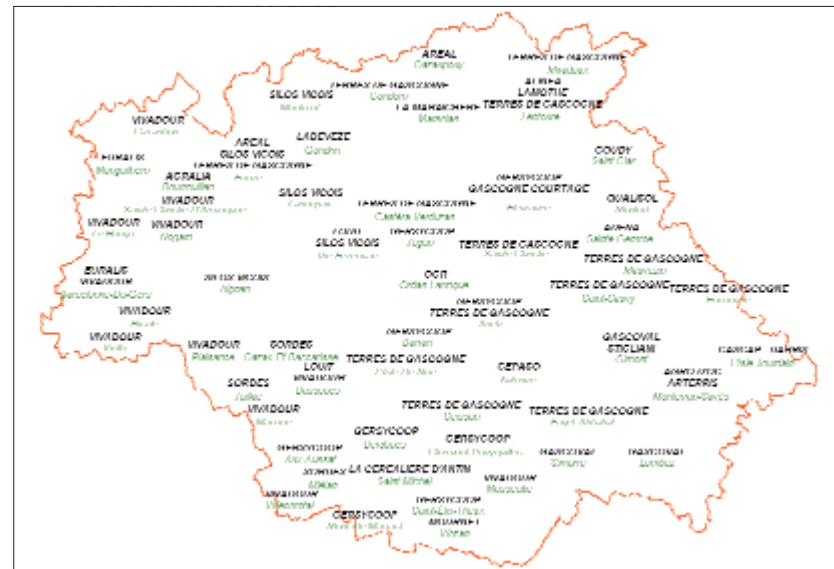
Lors de la collecte, une attestation de remise des EVPP vous sera délivrée.

Cette attestation est indispensable si vous avez contractualisé une mesure agro-environnementale.

Quels emballages peut-on ramener ?

Types d'emballages collectés		
		
Bidons en plastique rigide de contenance inférieure ou égale à 25L	Fûts en plastique ou en métal de plus de contenance comprise entre 25 et 300 L	Sacs et boîtes en papier, carton, plastique... de contenance inférieure ou égale à 25 kg
Consignes à respecter		
<ul style="list-style-type: none"> Bidons rincés 3 fois, vides et égouttés. Les bouchons doivent être mis à part dans un sac plastique spécifique 	<ul style="list-style-type: none"> Fûts fermés et en bon état Pas de trace de produit à l'extérieur Étiquette d'origine 	<ul style="list-style-type: none"> Boîtes et sacs vides et pliés Rangés dans des sacs transparents (ne pas mélanger avec les bidons rigides)

Sites de collectes EVPP du 31 mai au 4 juin



Collecte des emballages vides

Pour les produits fertilisants



Pour la troisième année consécutive, une collecte d'emballage vide de produit fertilisant se déroule du 31 mai au 4 juin. Deux années réussies, nous renouvelons cette collecte afin de vous proposer un débouché pour vos sacs d'engrais.

Cette collecte se prépare dès aujourd'hui, alors préparez bien vos Big-Bags.

En tant que professionnel, vous êtes responsable de l'élimination de vos déchets (décret n° 94-609 du 13 juillet 1994). Le brûlage ou l'enfouissement des emballages sont interdits. Soucieux de vous apporter une solution simple et durable, les fabricants, conditionneurs, importateurs et distributeurs d'engrais se sont mobilisés pour mettre en place sur l'ensemble du territoire un dispositif de récupération et de valorisation de ce type d'emballages avec l'appui des Chambres d'Agriculture. Cette action s'inscrit dans le cadre de l'organisation nationale de collecte des produits d'agro-fourmiture en fin de vie, gérée par ADIVALOR. Une collecte spécifique sera organisée au mois de juin dans différents sites.



Secouez le big bag ou le sac et videz-le intégralement de tout contenu (la présence de résidus de produits rend le recyclage impossible et présente des risques pour les opérateurs)



Big bag : Posez-le sur une surface plane et propre et pliez-le en 3 (avec l'anse à l'intérieur)
Sac de 25 kg : posez-le sur une surface propre



Big bag : Faites des fagots de 10 pliés et attachez par une ficelle
Sac de 25 kg : Faites des fagots de 50 et attachez par une ficelle (Pas de vrac, ballot ou rouleau)

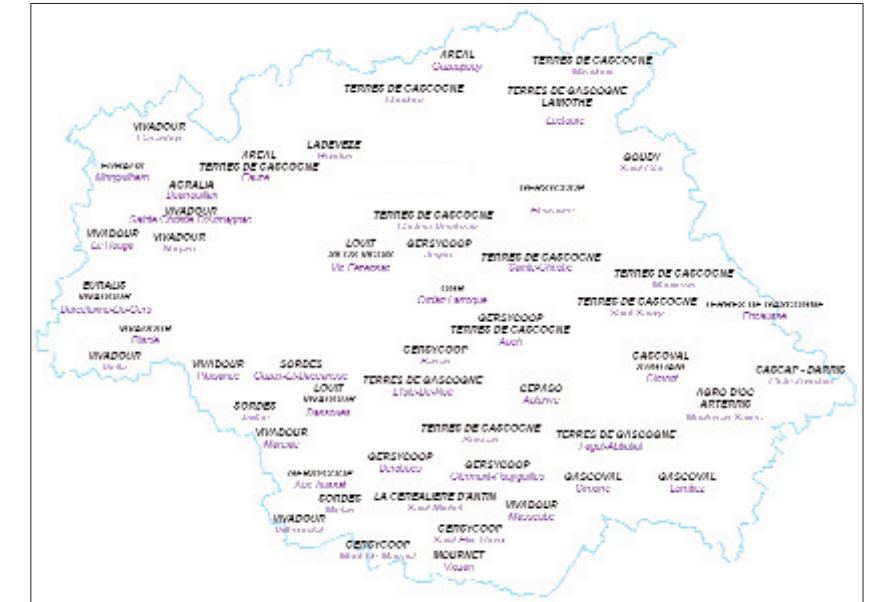


Stockez vos fagots sur une palette à l'abri des intempéries



Apportez vos fagots chez votre distributeur aux dates de collecte annoncées
Demandez une attestation qui prouve que vos emballages seront valorisés

Sites de collectes EVPF du 31 mai au 4 juin



En recyclant vos emballages usagés via la filière ADIVALOR, vous préservez votre cadre de vie, vous participez aux démarches de progrès engagées par la profession et vous êtes en conformité avec la réglementation.

Préparation des big-bags et des sacs de 25 kg

Dans le cadre de cette collecte, un minimum de préparation des sacs est exigé.

Tout apport ne respectant pas les consignes suivantes ne sera pas collecté.

De plus, seul les big-bags et les sacs de 25 kg d'engrais et d'amendements seront collectés.



Pour tous renseignements, contacter la Chambre d'Agriculture du Gers, Service Technique au 05.62.61.77.13